

Monsieur le Président
Madame la Vice-Présidente
du Conseil Départemental de la Vienne

Poitiers,
Le 28 mai 2024

Nos réf. : BFK/DR/NM/10-24

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente,

Avoir pour volonté de maîtriser le budget du Conseil Départemental de la Vienne est une position légitime, que nous saluons et comprenons. C'est la volonté de tout responsable d'une organisation collective : collectivité locale, entreprise ou association.

Nous, administrateurs et administratrices de Centres Sociaux et Socioculturels nous mettons en œuvre cela quotidiennement, nous gérons aussi des fonds multiples qui proviennent de la solidarité nationale, de l'impôt, de l'engagement de la société civile. Cette gestion exigeante au regard des enjeux actuels de société nous oblige, comme vous, à faire des choix.

Cependant, il nous semble que nous ne faisons pas les mêmes. Cela génère une véritable difficulté dans notre engagement quotidien.

Deux décisions unilatérales du Conseil Départemental de la Vienne accroissent les inquiétudes des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale de notre réseau, craintes qui sont déjà exacerbées au regard de notre contexte économique. Nous vous avons présenté le 21 décembre 2023 la situation des Centres Sociaux de la Vienne pour l'année 2024.

Affaiblir ce que l'on nomme la prévention de la délinquance, supprimer l'acte préventif, freiner l'accès aux loisirs durant l'été, sont des responsabilités grandes dans une période où les sujets liés à la jeunesse, à la protection de l'enfance, aux violences et aux incivilités sont au cœur des préoccupations des familles.

- ✚ Supprimer début 2024, l'aide aux vacances, comme vient de le faire le Conseil Départemental de la Vienne est une certaine forme de violence faites aux familles. Pour certaines cela signifie l'arrêt des départs en vacances et réduit d'une dizaine de jours l'accès au Centre de Loisirs cet été.
- ✚ Réduire la dotation annuelle allouée au service de prévention spécialisée qui dépend de l'ADSEA86, c'est réduire l'aide apportée à ces mêmes familles, ces mêmes jeunes pour lesquels les éducateurs de rue ne pourront plus intervenir, c'est installer la déshérence au profit des réseaux mafieux, c'est frapper toujours les mêmes familles.

Ces deux décisions remettent en cause la notion de solidarité et d'assistance aux habitantes et habitants des quartiers les plus en difficulté, aux familles aux revenus les plus bas ou précaires.

La situation socioéconomique et l'inflation fragilisent les ménages les moins aisés qui dépensent une part grandissante de leurs revenus pour l'alimentation, l'électricité, le gaz et ou le chauffage, soit les besoins élémentaires, et réduisent leurs dépenses sur les transports, la culture, les loisirs pour les enfants, pour eux même, la vie sociale, etc. Sur ce qui constitue la qualité de vie, le sentiment de participer au développement de notre territoire, d'être acteur du bien vivre ensemble.

Ces deux décisions nous heurtent profondément dans cette période qui profite aux plus riches et pénalise les plus pauvres. Nous y voyons aussi une certaine forme de condamnation de certain(e)s citoyen(ne)s, parmi les plus pauvres, qui voient leurs prestations sociales diminuer, et qui renforce le sentiment de stigmatisation dont ils sont victimes. Ce sentiment ne peut générer que de la désaffection quant aux valeurs républicaines, alors que nous recherchons tous compréhension et adhésion à celles-ci.

Par ce courrier, nous souhaitons vous affirmer notre réprobation sur ces deux sujets qui, à nos yeux, sont à contrecourant des enjeux actuels de notre société.

Nous vous demandons de revenir sur votre décision afin de :

- ✚ Reconnaître le caractère indispensable de la mission occupée par les éducateurs de rue
- ✚ Reconnaître que le droit aux vacances est un droit fondamental, tel que défini dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (Art. 24)

Nous avons conscience des réalités budgétaires étant nous-même impactés par les hausses des charges et des niveaux de co-financement qui stagnent malgré les revalorisations salariales appliquées au niveau national.

Nous sommes convaincus qu'un meilleur partenariat entre les Centres Sociaux et Socioculturels de la Vienne et le Conseil Départemental de la Vienne est un travail à entreprendre. Des relations plus régulières sur les sujets d'accès aux droits, de lutte contre la précarité et la création de liens de solidarité seraient sans doute un nouveau moyen d'anticiper ensemble les réponses à apporter dans cette période complexe.

Nous attendons les nouvelles orientations du Pacte local des solidarités dans la Vienne, mais d'ores et déjà le réseau des Centres Sociaux est prêt pour mettre en œuvre les nouvelles politiques sociales dont celles qui, justement, prendront en compte :

- ✚ La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
- ✚ L'accès aux droits essentiels
- ✚ La transition écologique solidaire

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger de manière constructive sur ces sujets.

En espérant que nos inquiétudes seront prises en compte, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de la Vienne
Béatrice Fuster-Kleiss, Présidente

